

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00413
Numéro SIREN : 853 648 863
Nom ou dénomination : 5E INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003206

Paul BLAISE-PETIT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

5, allée de la Girardière
42000 SAINT-ETIENNE

Apport de titres de la société GARAGE ESCOFFIER et de parts sociales de la SCI ESCOFFIER-CELLE
à la société 5E INVEST
Par Monsieur ESCOFFIER Patrice

RAPPORT du COMMISSAIRE aux APPORTS

Téléphone 04-77-25-19-42 / Télécopie 04-77-25-16-14
Siret : 453 866 121 00024 APE : 6920Z

Mesdames, Messieurs les associés de la société 5E INVEST,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société 5E INVEST en date du 22 octobre 2021, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur ESCOFFIER Patrice, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-147, alinéa 1^{er} du Code de commerce.

La valeur d'apport a été arrêtée par Monsieur ESCOFFIER Patrice. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1.Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Participants à l'opération

Apporteur :

Monsieur Patrice ESCOFFIER, née le vingt-cinq octobre mille neuf cent quatre-vingt-deux à SAINT-ETIENNE (Loire), de nationalité française, marié avec Madame Laure DAURELLE, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Catherine SIMONET, notaire à DUNIERES (43220) le 6 mai 2013, préalable à leur union célébrée le 25 mai 2013 à la mairie de LURIECQ (42380), demeurant 27 chemin de Garetout – 43110 AUREC SUR LOIRE,

Société bénéficiaire des apports :

La société 5E INVEST, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 155 000 euros, ayant son siège social 27 chemin de Garetout, le Buisson – 43110 AUREC SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 853 648 863, représentée par Monsieur Patrice ESCOFFIER, en sa qualité de Président,

1.2 Description des apports

Monsieur ESCOFFIER Patrice apporte à la société 5E INVEST, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Patrice ESCOFFIER, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

ACTIFS APPORTES :

- La nue-propiété de DEUX MILLE DEUX CENTS (2200) parts sociales de la société GARAGE ESCOFFIER, société à responsabilité limitée au capital de 88.000 euros, dont le siège social est Rue Dorian – 42700 FIRMINY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 381 492 909, numérotées de 1 à 200, de 401 à 600, de 1 901 à 2 800 et de 4 801 à 5 700,

Les biens sont évalués à la somme de QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (41.250€).

- La nue-propiété de SOIXANTE (60) parts sociales de la SCI ESCOFFIER-CELLE, Société civile immobilière au capital de 16 000 euros, ayant son siège social Rue Dorian – Site Industriel de l’Ondaine – 42700 FIRMINY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 439 368 176, numérotées de 1 à 60, Les biens sont évalués à la somme de DIX HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (18.500€)

PASSIF REPRIS :

- la somme de CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (59.625 €) due par Monsieur Patrice ESCOFFIER à Madame Déborah HUGON à titre de soulte suivant donation-partage en date du 1er avril 2021 reçu par Maître Catherine SIMONET.

TOTAL DES APPORTS :

Les actifs apportés s'élèvent à	41 250 euros
	+ 18 500 euros

	Soit 59 750 euros
Le passif repris s'élève à	59 625 euros
La valeur nette de l'apport s'élève ainsi à	125 euros

Monsieur Patrice ESCOFFIER déclare :

- que les parts sociales apportées sont libres de tout nantissement, saisie ou mesure pouvant faire obstacle à l'apport, anéantir ou réduire les droits de la société Bénéficiaire.
- que les sociétés émettrices sont soumises au régime fiscal des sociétés de capitaux.

1.3 Rémunération des apports

La valorisation des DEUX MILLE DEUX CENTS (2200) parts en nue-propriété numérotées de 1 à 200, de 401 à 600, de 1 901 à 2 800 et de 4 801 à 5700 de la société GARAGE ESCOFFIER, objet du présent apport de titres est estimé à QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (41.250€).

La valorisation des SOIXANTE (60) parts en nue-propriété numérotées de 1 à 60 de la société SCI ESCOFFIER-CELLE, objet du présent apport de titres est estimé à DIX HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (18.500€)

Compte tenu de la prise en charge d'une soulte d'un montant de CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ EUROS (59 625€), la valeur nette des apports s'élève à CENT VINGT CINQ EUROS (125€).

En rémunération des apports ci-dessus désignés et évalués à CENT VINGT CINQ EUROS (125€), il sera attribué à Monsieur Patrice ESCOFFIER 12,50 actions arrondies à DOUZE (12) actions d'une valeur nominale de DIX(10) euros chacune entièrement libérées.

1.4 Aspects juridiques et fiscaux

Monsieur Patrice ESCOFFIER, déclare qu'il a souscrit un engagement collectif de conservation des titres GARAGE ESCOFFIER, objet du présent apport, en date du 19 octobre 2017, qui a pris effet le 23 octobre 2017.

Cet engagement collectif a été dénoncé le 10 septembre 2021 avec effet au 20 septembre 2021.

En conséquence, la société 5E INVEST, société bénéficiaire de l'apport au présent acte, s'engage à conserver les titres GARAGE ESCOFFIER apportés jusqu'à l'expiration de l'engagement individuel susmentionné, soit jusqu'au 20 septembre 2025.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, pour apprécier la valeur des apports.

En particulier :

J'ai obtenu de Monsieur ESCOFFIER Patrice les documents nécessaires à ma mission.

J'ai eu des contacts les conseils de la société afin de comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe et d'en d'analyser les différentes modalités proposées ;

J'ai analysé notamment :

- Les derniers comptes annuels et de l'entreprise GARAGE ESCOFFIER
- Les derniers comptes annuels et de la SCI ESCOFFIER-CELLE
- La méthode d'évaluation retenue pour la valorisation des parts sociales.

3.Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 125€ n'est pas surévaluée et, en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Fait à Saint - Etienne le 29 octobre 2021

Le COMMISSAIRE aux APPORTS

Paul BLAISE-PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Blaise-Petit', written in a cursive style.